

Évidemment, l'audience rencontrée par Annie Ernaux n'a que peu à voir avec les « thèmes » qu'elle serait supposée aborder, ni même avec la finesse d'un projet visant à donner la parole à un « je transpersonnel » (traduisons : un je traversé par tous les nous). Elle tient tout entière dans la correspondance qu'elle a réussi à établir entre ce dont elle nous parle et la manière dont elle le fait, entre un vécu, partagé par une multitude de lecteurs et de lectrices, et un ton, en dernière analyse singulier. Écriture blanche, comme disait Roland Barthes, ou plate, comme elle le propose ? Plutôt, peut-être, une affaire de voix : la voix de la fille de l'épicerie de la rue du Clos-des-Parts (Yvetot) quand elle s'astreint – la simplicité est une dure contrainte – à s'adresser, par-delà ses lecteurs et lectrices, à ses parents.

Peut-être l'énergie propre à l'écriture d'Annie Ernaux s'origine-t-elle dans la double honte – comme on parle de double peine – de ses origines et de son nouveau milieu. « Je n'ai pas cherché à m'écrire », dira-t-elle dans son texte de présentation au grand volume « Quarto », « à faire œuvre de ma vie : je me suis servie d'elle [...] comme d'une matière à explorer pour saisir et mettre au jour quelque chose de l'ordre d'une vérité sensible ». « Une » vérité, pas « la » vérité (du sociologue, par exemple : voir plus haut), et vérité sensible : posons qu'un artiste est cet animal en effet hypersensible qui reçoit le monde cinq sur cinq (version intellectuelle) ou en pleine gueule (version épidermique) et que la matière de l'écrivain-e est une pierre que l'écriture attaque au couteau (métaphore d'Annie Ernaux). Celui qui écrit ces lignes fait profession d'historien. Il ne peut qu'être « sensible » à cette volonté affichée de, ce faisant, « sauver quelque chose du temps ». Il est assez bien placé pour savoir ce qu'il y a de désespoir dans ce beau programme. ✱



photo Catherine Zask

Bienvenue aux Youtubeurs !

Une nouvelle population d'auteurs a fait son entrée à la Scam.

Plusieurs centaines de Youtubeurs ont rejoint la Scam et bénéficient du contrat qu'elle a signé avec la plateforme en 2010. Les premières années, ce contrat avait surtout permis de verser des droits aux auteurs des œuvres audiovisuelles mises en ligne sur YouTube après leur exploitation télévisuelle. Mais depuis 2014, la Scam a pris en compte le foisonnement des vidéos et a adapté ses règles de répartition aux créations natives qui relèvent de son répertoire : science, critique littéraire ou artistique, tutoriels... Ces vidéos, réalisées souvent avec les moyens du bord, peuvent générer plusieurs millions de vues. Mais, dans la profusion des chaînes YouTube, comment distinguer les créateurs qui en ont fait leur activité professionnelle des amateurs occasionnels ? Pour réfléchir aux critères d'adhésion et aux règles de répartition, la Scam a travaillé avec des Youtubeurs, plus particulièrement avec Benjamin Brillaud et Léo Grasset, tous deux engagés dans la vulgarisation scientifique ; l'histoire pour le premier, la biologie pour le second. Aussi décalés dans leur ton que sérieux dans leur contenu, les deux auteurs ont conquis le grand public et le milieu scientifique. Nota Bene, la chaîne de Benjamin Brillaud, comptait début novembre 547 000 abonnés et avait enregistré 36 millions de vues depuis sa création en août 2014. Dirty Biology, la chaîne de Léo Grasset, affichait des chiffres du même ordre : 508 000 abonnés et 26 millions de vues depuis février 2014.

Les règles de répartition

Pour adhérer à la Scam, un Youtubeur doit avoir un partenariat avec la plateforme et posséder un minimum de 10 000 abonnés. Pour percevoir des droits, un plancher de 100 000 vues par an est requis pour une chaîne mono-auteur, seuil qui déclenche un versement forfaitaire de 750 € par auteur. Au-delà de 200 000 vues par an, des droits complémentaires sont calculés au prorata du nombre total de vues. Enfin, un abattement est appliqué à partir de 3 millions de vues : 10 % entre 3 et 15 millions de vues, 15 % entre 15 et 80 millions, 20 % entre 80 et 200 millions, et 30 % au-delà. Léo Grasset estime essentiel que « le plancher soit relativement bas pour ne pas discriminer ceux qui font des chaînes de niche ». Benjamin Brillaud loue le caractère redistributif du système avec un forfait pour la première tranche de vues et une dégressivité pour les tranches les plus hautes. Ces règles, appliquées pour les années 2014 et 2015, pourront évoluer. À ce jour, les chaînes YouTube qui ont fait l'objet de déclarations se répartissent selon les thématiques suivantes : 47 % pour le *lifestyle* (voyage, cuisine, beauté, bricolage), 21 % pour la connaissance (sciences, histoire, technologie, santé, philosophie), 20 % pour la culture (critique littéraire et artistique), 6 % pour le sport et 6 % également pour l'information.

Sortir de la précarité

Les premiers virements ont constitué une heureuse surprise pour ces nouveaux membres. Les droits Scam représentent, selon les cas, de 15 à 30 % de leurs revenus. Ils permettent aux vidéastes de développer des formats plus élaborés, d'investir dans du matériel et surtout de sortir de la précarité. Benjamin Brillaud et Léo Grasset sont parmi les rares « Youtubeurs culturels » à pouvoir vivre de leur chaîne. Lors du colloque Auteurs & Co en mars dernier, Benjamin Brillaud avait notamment expliqué qu'un million de vues générait environ 900 € pour le vidéaste, cette moyenne étant soumise à de fortes variations (de 1 500 € en décembre à 500 € au plus creux de l'été). Sans compter que certaines vidéos peuvent être démonétisées par YouTube si la plateforme détecte un contenu « à caractère sexuel ou violent ». Et la filiale de Google ne fait pas de détails : *exit* les vidéos sur la guerre de Nota Bene ou sur la sexualité de Dirty Biology ! Les vidéastes peuvent faire une réclamation, mais pendant ce temps, le compteur des vues défile... Autre motif de démonétisation : l'utilisation de contenus protégés. Léo Grasset en a fait les frais pour une vidéo dans laquelle il avait utilisé 3 secondes de musique préexistante. La totalité des revenus générés par sa vidéo de 11 minutes (*Les beautés cachées de la science*) a alors été versée au label du compositeur. Si les revenus YouTube sont en baisse, les dons des internautes sont eux en hausse, via la plateforme Tipee, au point qu'ils sont devenus la première source de revenus pour Léo Grasset. Ces dons ont l'avantage d'être beaucoup plus stables que les revenus YouTube. Les « tipeurs » s'engagent en effet sur un versement régulier (majoritairement 1 €/mois). Et même s'ils peuvent l'annuler à tout moment, les variations d'ensemble sont minimes.

Vers une professionnalisation

Être reconnu comme auteur par la Scam participe de la professionnalisation des Youtubeurs. Ces créateurs pour la plupart jeunes et indépendants, aux statuts souvent multiples (auto-entrepreneur, salarié, auteur), amenés à maîtriser de nombreuses compétences (écriture, réalisation, montage, effets spéciaux, graphisme, référencement, marketing, *community manager*, gestion...) peuvent désormais bénéficier des conseils de la Scam, en matière sociale, juridique ou fiscale. Bientôt, une nouvelle fonctionnalité permettra aussi à la Scam d'automatiser les déclarations en récupérant directement le nombre de vues sur YouTube, ce qui soulagera les vidéastes de cette tâche administrative. ✱ Béatrice de Mondenard